



Compte rendu Audience Conseillère du Ministre de l'Education Nationale

Le Jeudi 29 septembre dernier, l'UNSA Education a demandé une audience fédérale au Ministre de l'Education Nationale en visite dans notre département. La délégation ne devant pas dépasser deux personnes, j'ai été désigné pour accompagner Eric DIJOUX, Secrétaire Régional, à cette audience.

Nous avons été reçus en Préfecture par Madame ZENATTI, Conseillère du Ministre, et Monsieur POLARD, Secrétaire Général de l'Académie

Le temps imparti était très court, 20 minutes, mais j'ai pu exposer les 3 points suivants concernant notre corporation :

1- Qualité de Vie au Travail (QVT)

Lors du Conseil National des 26 et 27 septembre dernier à Paris, nous avons participé à un colloque sur la thématique QVT des « invisibles », personnels de catégorie C à A+, que nous sommes.

A&I a réalisé une étude auprès de 8400 collègues en traitant plus de 700 000 données afin, **pour la première fois**, de fournir des éléments précis du moral des personnels administratifs (représentation des missions, reconnaissance dans les fonctions, rapport avec la hiérarchie, positionnement, harcèlement...).

Le Ministère a participé à cette présentation par une vidéo du ministre à l'ouverture de la séance et un discours en présentiel de Mr SOETEMONT, DGRH. Le Ministre nous a assuré qu'il était sensible à la situation morale et psychologique des personnels administratifs. Mais trop souvent nous avons le sentiment du manque de déclinaison entre la prise en considération ministérielle et la triste réalité au niveau académique.

Au sein de notre académie, le moral des personnels administratifs n'est guère meilleur, notamment la DEC, les services, en EPLE (nouveau logiciel, OPALE, nouveau texte – Loi 3ds). J'ai cité un exemple flagrant d'incompréhension et d'exaspération des cadres de l'académie suite à la nomination du DRH Adjoint : des dizaines de candidatures de collègues ATTACHE ou ATTACHES PRINCIPAUX non retenues car le profil ne correspondait pas et pour recruter au final un enseignant dans le cadre de la nouvelle procédure de reconversion (– enseignant à ce jour en formation à METZ !!!) donc par définition non



formé mais sois disant avec un meilleur profil que les collègues de catégorie A et A+ qui sont déjà en poste !!!!

Notre Ministère ne peut plus fermer les yeux et continuer à faire comme si tout va pour le mieux car ça tourne, ça fonctionne, mais à quel prix et pour combien de temps encore ? Le constat nous l'avons fait et l'avons matérialisé par cette étude, nous attendons maintenant une réaction forte et perceptible dans les plus brefs délais.

2- Loi 3 DS

Notre Ministre a annoncé dans la presse qu'il souhaite « protéger » les collègues Adjointes Gestionnaires et Comptables et c'est dans cette logique qu'il a rédigé et transmis à chaque EPLE le guide de mise en œuvre de la loi 3DS.

Vademecum sur la loi 3DS : ce n'est qu'un guide : il n'est prescriptif ni pour les collectivités, qui s'administrent librement, ni pour les conseils d'administration des EPLE qui demeurent libres de voter ou non les conventions.

Les « casus belli » identifiés au sein du guide sont au nombre de trois :

- 1. La prétention à l'évaluation des adjoints gestionnaires (point 3 page 6, points 6 et 7 pages 8 et 9)**
- 2. La CONVOCATION aux sessions de formation (point 3 page 6).**
- 3. Les vaines tentatives de régulation des désaccords éventuels (points 5 et 6 pages 7 et 8)**

Nous serons limpides : en cas d'injonction contradictoire entre autorité hiérarchique et fonctionnelle, l'autorité hiérarchique s'impose. En clair, en ce cas, l'adjoint gestionnaire obéit au chef d'établissement.

C'est la clarté, c'est le bon sens. Le guide ne résout rien des contraintes de la loi et laisse les collègues entre le « marteau et l'enclume » : ce passage n'est pas acceptable.

Nécessité, pour le ministère de réellement « protéger » les fonctionnaires d'Etat que nous sommes et rassurer l'ensemble de notre corporation.



3- Relevé de décisions signé LE 10 SEPTEMBRE 2021 avec Mr BLANQUER

Ce relevé de conclusion négocié par A&I UNSA portait sur :

- la prise en compte de l'évolution récente et à venir des missions et des métiers ;
- la mise en place d'un accompagnement des parcours professionnels des personnels de la filière administrative et le renforcement de leur formation initiale et continue ;
- la requalification des emplois de la filière ;
- la revalorisation indemnitaire des personnels de cette filière.

Nous demandons l'assurance du respect de ce relevé par le nouveau Ministre, et la poursuite de la mise en œuvre de ces 4 points jusqu'en 2026.

Concernant la revalorisation indemnitaire, l'étude du projet de budget de l'Education Nationale apporte les éléments suivants :

- + DE 800 000 Enseignants : 635 000 000 € pour la revalorisation indemnitaire
- 66 000 000 pour la revalorisation des personnels BIATSS (IRTF/SANTE/SOCIAUX **ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS – 60 000 agents « invisibles »**)

Certes l'argent ne fait pas tout, mais il contribue à déjà démontrer la reconnaissance des missions et fonctions par notre Ministère.

J'ai demandé à Mme la Conseillère du Ministre de veiller à ce que la nouvelle revalorisation de l'IFSE qui sera proposée reflète de manière significative la prise en compte de notre investissement et de notre engagement quotidien au sein de notre Administration.

Cette courte rencontre nous a permis de nous exprimer sur des sujets importants mais je n'ai pas eu le temps d'aborder bien d'autres sujets sensibles. J'espère avoir été entendu et je ne manquerai pas de revenir vers vous, chers collègues, pour suivre l'évolution de toutes ces problématiques.

Le Secrétaire Académique A&I UNSA

G.EPERONNIER